

# Comment modifier mes coordonnées bancaires / mon RIB ?

## Pour mon impôt sur le revenu

Pour votre impôt sur le revenu, votre RIB est nécessaire pour :

- le paiement de vos éventuels acomptes mensuels prélevés au titre du prélèvement à la source
- le prélèvement du solde d'impôt sur le revenu en fin d'année si vous êtes imposable
- un remboursement de trop-payé
- le versement de l'éventuelle avance sur les réductions ou crédits d'impôt que vous pouvez percevoir en début d'année

Pour effectuer cette modification, rendez vous dans votre espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et cliquez sur « Prélèvement à la source » dans la barre de menu en haut de page ou sur « Gérer mon prélèvement à la source ».

Si vous avez perdu votre numéro fiscal et/ou votre mot de passe et ne pouvez donc pas vous connecter à votre espace particulier, je vous invite à consulter le Pas à Pas suivant [« J'ai perdu mon numéro fiscal et/ou mon mot de passe »](#).

Sélectionnez ensuite la rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Vous pouvez alors saisir vos nouvelles coordonnées bancaires. N'oubliez pas de cocher la case « J'accepte le prélèvement sur mon compte bancaire » puis cliquez sur confirmer.

Vous n'avez rien à envoyer à votre banque. La modification que vous avez effectuée sera prise en compte le mois suivant pour le paiement de votre impôt sur le revenu.

Pour vous aider dans ces démarches, vous pouvez consulter le Pas à Pas suivant : [« Je signale un changement de coordonnées bancaires »](#)

## Pour les contrats de prélèvement de mes impôts locaux

Pour effectuer cette modification, rendez-vous dans votre espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Si vous avez perdu votre numéro fiscal et/ou votre mot de passe et ne pouvez donc pas vous connecter à votre espace particulier, je vous invite à consulter le Pas à Pas suivant [« J'ai perdu mon numéro fiscal et/ou mon mot de passe »](#).

Puis cliquez sur « Paiements » dans la barre de menu en haut de page de votre écran, et sélectionnez la rubrique « Gérer mes contrats de prélèvement » situé en bas de page.

Cochez ensuite le(s) contrat(s) de prélèvement pour le(s)quel(s) vous souhaitez modifier les coordonnées bancaires et cliquez sur « Modifier mes coordonnées bancaires ».

Vous serez alors en mesure de modifier votre RIB. N'oubliez pas de cliquer sur « Confirmer ».

Vous recevrez un e-mail de confirmation de la modification de votre RIB.

Cette modification sera prise en compte le mois suivant.

Pour vous aider dans ces démarches, vous pouvez consulter le Pas à Pas suivant : [« Je signale un changement de coordonnées bancaires »](#)